



DOSSIER DE CANDIDATURE 2026

À retourner dûment complété avec les pièces demandées pour l'inscription, de la page 1 à la page 5

TEP du BP JEPS – Spécialité « Éducateur Sportif »

BP JEPS « Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous »

BP JEPS « Activités Physiques et Sportives de la Forme » - Options : « Cours Collectifs » et « Haltérophilie, Musculation »

IDENTITÉ DU CANDIDAT

**Champ obligatoire*

Nom d'usage * :

Prénom (s) * :

Sexe * : Féminin Masculin

Souhaitez-vous être accompagné(e) pour compléter le dossier de candidature ? Oui Non
Si oui, veuillez contacter le Pôle Formation au 0596 38 38 12 ou 0696 43 59 59

Date et lieu de naissance * :

J	J	M	M	A	A	A	A

 Lieu * :

Nationalité * :

☎ Portable * : _____ Domicile : _____ Bureau : _____

@ * :



DOMICILIATION

Adresse Postale * :

.....

.....

Code Postal * : Ville* :

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

1- ASSURANCE*

N° de Contrat Responsabilité Civile :

Nom de la compagnie d'Assurance :

2- DIPLÔMES JEUNESSE & SPORTS ET/OU FÉDÉRAUX*

Certificat Fédéral (préciser) :

BPJEPS (préciser spécialité) :

Autres :

Détails supplémentaires (si nécessaire) :

•

•

Comment avez-vous eu l'information de la mise en place des Tests ?

Réseaux sociaux Radio Télévision Mail WhatsApp

Personne à personne Affiche Autres (Précisez).....

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e).....déclare sur l'honneur :

- ****** autoriser / ne pas autoriser l'Institut Martiniquais du Sport à diffuser sur le site internet et/ou le journal interne, ainsi que sur tout document de l'établissement les photos et/ou vidéos me concernant prises lors des épreuves. Cette autorisation n'est valable que dans ce cadre et ne peut donner lieu à aucune poursuite ni à une quelconque indemnisation.
- avoir pris connaissance des conditions d'inscription liées aux TEP.
- attester que les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables. La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

*** Cocher la case correspondante*

*Les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'INSTITUT MARTINICAIS DU SPORT – Quartier Mangot Vulcin - Route du Vert Pré - 97232 Lamentin, représenté par Grégory EUPHROSINE son représentant légal. Vos informations personnelles sont destinées à constituer votre dossier de candidature. La base légale du traitement est votre consentement.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le Directeur général, la Responsable formation et/ou un collaborateur du service formation.

En cas d'issue négative à votre candidature, l'INSTITUT MARTINICAIS DU SPORT vous informera qu'il souhaite conserver votre dossier, afin de vous laisser la possibilité d'en demander la destruction.

Si vous ne demandez pas la destruction de votre dossier, les données sont automatiquement détruites 2 ans après le dernier contact. Seul votre accord formel permettra une conservation plus longue.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'INSTITUT MARTINICAIS DU SPORT – Quartier Mangot Vulcin - Route du Vert Pré - 97232 Lamentin, représenté par Grégory EUPHROSINE à l'adresse mail suivante : contact@ims.mq.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

A Le / / 20.....

Signature obligatoire du candidat précédée de la mention « lu et approuvé »

CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné (e),

Docteur en :

Médecine Générale Médecine du Sport Autre Spécialité :

Demeurant :

.....
Atteste avoir pris connaissance du contenu des exigences préalables à l'entrée en formation du « Brevet Professionnel, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité « Éducateur Sportif » (BP JEPS), ainsi que des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire à la mention :

« **Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous** »

« **Activités Physiques et Sportives de la Forme** » - **Options : « Cours Collectifs » et « Haltérophilie, Musculation »**

Certifie avoir examiné ce jour, M/Mme (entourer la mention correspondante)

.....
Né(e) le :/...../.....

Demeurant :

.....
candidat(e) à ce brevet, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente :

- à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation BP JEPS (si il/elle y est soumis(e)) ;
- et à l'exercice de ces activités.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit

Fait à, le

Cachet du médecin

Signature du médecin



INFORMATIONS AU MEDECIN



A - Activités pratiquées au cours de la formation :

Le(la) candidat(e) à la mention « activités physiques et sportives de la forme » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » est amené (e) à réaliser les activités suivantes :

1^{ère} option « cours collectifs » :

- activités des cours collectifs, avec ou sans musique ;
- activités cardio-vasculaires à partir de techniques telles que LIA, STEP, aérobic... ;
- activités de renforcement et d'étirement musculaires.

2^{ème} option « haltérophilie, musculation » :

- activités de l'haltérophilie ;
- activités de la musculation (machines, barres, haltères...);
- activités de cardio-training (ergomètres ...);
- activités de récupération (étirements, relaxation...).

B - Les exigences préalables à l'entrée en formation :

- **Épreuve n°1** : test navette « Luc Léger » : palier 6 (réalisé) pour les femmes et palier 8 (réalisé) pour les hommes ;

- ✓ **Tests techniques d'entrée en formation pour l'option « cours collectif »**

- **Épreuve n°2** : Le candidat réalise une épreuve de démonstration technique d'un cours collectif en musique de quarante minutes comprenant :

- cinq minutes d'échauffement incluant des exercices de coordination entre bas et haut de corps ;
- quinze minutes de renforcement musculaire en musique portant sur les capacités d'endurance musculaire et de placement corporel, à partir des exercices suivants : squat, pompe, fente droite et gauche ;
- quinze minutes de circuit training portant sur les capacités d'endurance cardio-respiratoires et techniques, à partir des exercices suivants : jumping jacks, burpees, run/montées de genoux, planche dynamique, jump ;
- cinq minutes de retour au calme.

- ✓ **Test techniques d'entrée en formation pour l'option « haltérophilie, musculation »**

- **Épreuve n°3** : Le candidat réalise une épreuve de démonstration technique composée des deux exercices figurant dans le tableau suivant :

Exercice	FEMME		HOMME	
	répétitions	pourcentage	répétitions	pourcentage
SQUAT	6 répétitions	90 % poids du corps	6 répétitions	110 % poids du corps
DEVELOPPE COUCHE	6 répétitions	60 % poids du corps	6 répétitions	90 % poids du corps

Il dispose de cinq minutes d'échauffement spécifique avant chaque mouvement. Les six répétitions de chacun des deux mouvements sont successives. Aucun temps d'arrêt n'est autorisé. Le poids du corps est déterminé en fonction de la pesée réalisée le jour du test. La charge est arrondie au kg inférieur. Exemple pour un homme : 78.7 kg au poids de corps $\times 0.9 = 70.83$ soit 70 kg à soulever.

C- Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap :

La réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente, le (la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus.

Documents à conserver

PRÉSENTATION DES TESTS D'EXIGENCES PRÉALABLES

Prérequis pour l'inscription au BP JEPS MAPST

- Présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des « **Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous** » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- Avoir réussi aux tests techniques suivants :
 - ✓ **Épreuve n°1** : Le test navette « Luc Léger », est un test progressif qui consiste à courir entre deux lignes, séparées de vingt mètres, selon le rythme indiqué par les signaux de la bande sonore. Palier 6 réalisé pour les femmes et palier 8 réalisé pour les hommes. Des bonifications sont accordées pour les candidats âgés ;
 - ✓ **Épreuve n°2** : Parcours d'habileté motrice chronométré composé de vingt-deux ateliers consécutifs. Ce parcours est réalisé en une minute et quarante-six secondes pour les hommes et deux minutes et six secondes pour les femmes. Des bonifications sont accordées pour les candidats âgés ;

Pour toute information complémentaire concernant les tests, veuillez consulter l'arrêté du 9 novembre 2024 disponible sur le site du Ministère des Sports via le lien suivant : [Arrêté du 9 novembre 2024 portant création de la mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » - Légifrance](#)

Prérequis pour l'inscription au BP JEPS APSE

- Présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des « **Activités Physiques et Sportives de la Forme** » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- Avoir réussi aux tests techniques suivants :

Épreuve n°1 : test navette « Luc Léger », est un test progressif qui consiste à courir entre deux lignes, séparées de vingt mètres, selon le rythme indiqué par les signaux de la bande sonore. Palier 6 réalisé pour les femmes et palier 8 réalisé pour les hommes ;

✓ **Tests techniques d'entrée en formation pour l'option « Cours, Collectifs »**

Épreuve n°2 : Démonstration technique « cours collectif en musique Le candidat réalise une épreuve de démonstration technique d'un cours collectif en musique de quarante minutes comprenant, échauffement, renforcement musculaire, circuit training, et retour au calme.

✓ **Test techniques d'entrée en formation pour l'option « Haltérophilie, Musculation »**

Épreuve n°3 : Le candidat réalise une épreuve de démonstration technique en musculation, composée de deux exercices : 6 répétitions de squat et 6 répétitions de développé couché.

Pour toute information complémentaire concernant les tests, veuillez consulter l'arrêté du 29 juillet 2025 disponible sur le site du Ministère des Sports via le lien suivant : [Arrêté du 29 juillet 2025 portant création de la mention « activités physiques et sportives de la forme » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » - Légifrance](#)

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

1- Justificatifs indispensables à joindre au dossier d'inscription :

- Certificat médical original en Annexe 1 (cachet + signature du médecin), qui devra être daté de moins d'un an au moment de passer les tests d'exigences préalables à l'entrée en formation (*il est impératif d'utiliser le certificat en Annexe 1, aucun autre document ne sera accepté*) ;

2- Justificatifs nécessaires à la constitution de votre dossier administratif

- Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport ou Photocopie de la carte de séjour (ou son récépissé) pour les candidats de nationalité étrangère ;
- Attestation d'assurance en Responsabilité Civile (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule) couvrant vos dommages personnels, vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (*activités sportives, déplacements, etc.*) ;

3- Demande d'aménagement des Tests d'Exigences Préalables

- Seuls les candidats nécessitant un aménagement des épreuves physiques doivent en faire la demande par courriel à l'adresse : dir.formation@ims.mq, en joignant les justificatifs requis ainsi que le dossier d'aménagement téléchargeable sur le site : www.ims.mq.

CONTACTS IMS

Le dossier complet est à retourner au Pôle Formation de l'IMS par mail en un seul PDF, ou directement sur place.

**Quartier Mangot Vulcin – Route du Vert-Pré
97232 LE LAMENTIN**

Accueil

☎ 0596 38 38 00

Pôle formation :

- PYRAM Arielle ☎ 0596 38 38 12 / 0696 43 59 59
- SÉRAPHIN Tatiana ☎ 0596 38 38 18 / 0696 81 18 62
- JUFRE Kelly ☎ 0596 38 38 00 / 0696 81 87 87

Mail : dir.formation@ims.mq

Aucun dossier incomplet ne sera accepté

Pour connaître la date limite de remise des dossiers de candidature, veuillez nous contacter par mail ou téléphone.

La réception des dossiers de candidature aura lieu :

Les lundis, mardis et jeudi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h00

Les Mercredis et vendredi de 9h00 à 13h00

Votre **participation aux TEP sera validée** à l'issue du **paiement des frais d'inscription** par virement ou carte bancaire (uniquement sur place), deux semaines avant la date des TEP.

En cas de paiement par virement nous vous prions de mettre le numéro de facture ainsi que le libellé suivant : "Paiement TEP BP JEPS + année en cours" avec votre nom et prénom et de nous transmettre par mail l'ordre de virement à l'adresse suivante : dir.formation@ims.mq

ACCESSIBILITE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Tous les espaces identifiés à l'IMS permettent d'effectuer des manœuvres de contournement. De larges couloirs permettent à deux personnes de se croiser, quelle que soit leur situation.

Des places de stationnement adaptées et matérialisées sont disponibles au sein des 3 parkings de l'IMS :

- 4 à l'entrée du bâtiment Administratif
- 1 en face du bâtiment Restauration
- 2 en face de l'espace de Crossfit

L'accueil du public en situation de handicap est assuré par Madge SALOMON et Arielle PYRAM, référents handicap. Elles se chargent de recueillir des précisions sur la nature du handicap et sur les moyens à mettre en œuvre pour rendre leur séjour dans le centre le plus confortable possible.

Pour toute demande d'information complémentaire liée à votre prise en charge, vous êtes invités à vous rapprocher de nos services.

Moyens de transport pour accéder à l'IMS

- Bus ligne 421 du réseau Mozaïk
Arrêt « Mangot Vulcin » en face de l'IMS
- Bus ligne 404 du réseau Mozaïk
Arrêt « Mangot Vulcin » en face de l'IMS